



PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Secrétariat général
pour les affaires régionales

Lyon, le

25 AVR. 2013

Affaire suivie par : Brigitte MANGEOL

Téléphone : 04.72.61.62.29

e-mail : brigitte.mangeol@rhone-alpes.pref.gouv.fr

Le Préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

à

Monsieur Jérôme FILIPPINI
Secrétaire général pour la modernisation de
l'action publique

OBJET : Accompagnement de la modernisation de l'action publique : propositions des représentants des organisations syndicales en Rhône-Alpes

P.J. : Compte rendu de réunion avec les organisations syndicales du 16 avril 2013

Au cours d'une réunion informelle, j'ai reçu le 16 avril dernier des représentants de l'échelon régional des organisations syndicales présentes au Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat, pour un échange de vues sur la démarche de modernisation de l'action publique.

Cette rencontre a été l'occasion, pour chaque organisation représentée, de s'exprimer sur la traduction concrète des différentes réformes engagées dans la vie professionnelle des agents et sur les inquiétudes qu'elles génèrent.

Les inquiétudes qui ont été avancées en séance reposent d'abord sur l'absence de visibilité quant aux grandes orientations fixées à la fonction publique, hormis celle d'une réduction importante des effectifs, à l'exception de ceux dédiés à l'éducation, à la justice et à la sécurité. Pour toutes les autres politiques portées par l'Etat, mes interlocuteurs regrettent que les priorités ne soient pas expliquées et que seules les modalités, visant toujours une baisse des dépenses, soient affirmées : développement des mutualisations, progression du fonctionnement interministériel. Les réflexions engagées sur l'évolution des missions sont perçues comme conduites ministère par ministère, alors que les structures qui doivent les mettre en œuvre, notamment au niveau départemental, sont interministérielles.

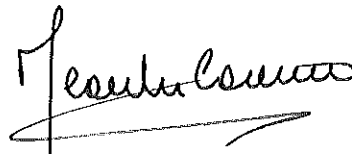
J'ai pu constater que mes interlocuteurs étaient insuffisamment informés du travail interministériel mené au niveau national, notamment au sein du Comité des 40.

Sur ma sollicitation, ils ont exprimé des propositions que je porte à votre connaissance :

- Une adaptation nécessaire de l'organisation du dialogue social : au niveau régional, l'absence d'instance institutionnalisée de dialogue social interministériel est vivement ressentie, concernant notamment les directions départementales interministérielles (DDI). Cette évolution est d'autant plus réclamée que le préfet de région coordonne l'allocation des moyens des DDI. Je ne peux que partager cette analyse, tout en affirmant qu'une approche régionale et interministérielle de cette concertation ne réduira pas l'intérêt d'un dialogue départemental constructif.
- Réaffirmer et mieux concrétiser le développement de l'interministérialité : unanimement, les représentants des syndicats présents ont déclaré que, plus de trois ans après la mise en place des DDI, les convergences attendues restent inabouties, surtout dans le champ des ressources humaines. De fait, l'action des plates-formes RH des SGAR, notamment en matière de mobilité, se heurte aux gestions ministérielles cloisonnées, au retard pris en matière de fusions de corps et à l'inadéquation de leurs moyens par rapport à la taille des régions. Les moyens de l'action sociale interministérielle sont limités alors que les fortes turbulences professionnelles justifieraient d'un accompagnement renforcé. J'ai fait part, en séance, de mon intérêt pour la proposition d'un dialogue avec les autres versants de la fonction publique, en Rhône-Alpes, autour de l'action sociale au bénéfice des fonctionnaires.

Il m'a semblé utile et important de vous rendre compte de l'ambiance de cette réunion, calme mais interrogative, ainsi que des points qui ont été soulevés, dans un esprit que je juge plutôt constructif.

Je vous remercie de me tenir informé de la suite qu'il vous sera possible de réserver à ces propositions. J'en ferai part aux représentants des organisations syndicales à la faveur d'une prochaine réunion, dont le principe a été envisagé après la promulgation de la loi sur la décentralisation.



Jean-François CARENCO